



Commission Départementale du Football d'Entreprise et du Football Diversifié

Animateur : M. PAREUX
Membre : M. PASQUINI
Excusé : M. BOISNOIR

PV du 1er février 2022

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du DEF, dans les conditions de forme et de délai définies à l'article 31 du Règlement Sportif Général du DEF et à l'annexe financier.

MODIFICATION DE MATCH – MATCHS REPORTES OU MODIFIES :

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs.**

→ A l'attention des clubs : nous rappelons que les notifications des indisponibilités des salles doivent être datées, signées, et avoir le cachet de la ville. Tout courrier ne respectant pas cette règle, ne sera pas pris en compte.

FEUILLES DE MATCH :

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

La feuille de match informatisée devient obligatoire sur les rencontres du championnat Seniors Futsal.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier. (Compétition, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

AFFAIRES GENERALES

La commission se réunira tous **les mardis** de 10h30 à 12h00. → Vous pouvez la joindre pendant ces réunions au : **01 60 84 93 19.**



NOUVELLES DES CLUBS DE L'ESSONNE EN COUPE NATIONALE FUTSAL :

TIRAGE DE LA COUPE NATIONALE FUTSAL

32^{èmes} de finale

Le prochain tour aura lieu le samedi 5 février 2022 à 16h :

- BVE FUTSAL recevra COLLECT COLMAR FUTSAL

CHAMPIONNAT FUTSAL

Attestations des Mairies :

Manquent encore les courriers pour les clubs suivants :

- BVE FUTSAL,
- MYA FUTSAL.

Match n° 23975018 – BVE FUTSAL 3 / MYA FUTSAL 2 du 06/12/2021

Retour du Dossier du Comité Chargé des Affaires Courantes en date du 10/01/2022, qui confirme la décision pour dire match perdu par forfait aux 2 équipes.

Match n° 23975046 – PALAISEAU US 1 / REVE 1 du 29/01/2022 reporté à une date ultérieure

Reprise du dossier.

Demande de PALAISEAU US de changement de date via Footclubs.

La Commission reporte la rencontre au 26/02/2022.

Match n° 23975074 – CROSNE FC 2 / REVE 1 du 12/02/2022

Courriel de CROSNE FC.

Courriel de la Mairie de Crosne, nous informant de l'indisponibilité du gymnase le 12/02/2022.

La Commission reporte la rencontre au 05/03/2022.

Prochaine réunion le mardi 8 février 2022